



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN, le huit avril

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 et 29 mars 2021

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20 – Votes pour : 20 – Votes contre : 0 – Abstention : 3 – Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT – R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE Adjoints

E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – N. DEDULLE LELLUIN – P. GINER – J.L. GIRAUD – J. HENSELER – S. LAINE- M. MARTEAU – E. MENUT – C. OBYN SELINGUE – M. RAYNAUD – A. CARRU MARTEL – A. RASKIN – J.M. BAGNIS Conseillers Municipaux

Absents excusés : J. DUBOIS (pouvoir donné à C. BOUGE), N. PERRICHON (pouvoir donné à G. BARRA), J. RAYNAUD (pouvoir donné à M. MARTEAU)

SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PUBLICS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des demandes d'attribution de subventions faites par les associations locales. Après étude de leur situation financière et de leur caractère d'utilité communale, les subventions suivantes sont proposées :

Subventions proposées pour 2021			
A.C. VICTIMES DE GUERRE	200 €	JADE AMICALE PAYS FAYENCE	400 €
AMICALE DONNEURS DE SANG	100 €	JAZZ TOURRETTES	27 000 €
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	100 €	LA BELLE ECHAPPEE	200 €
ASSOC. TOURRETTES HERITAGE PATRIMOINE	9 500 €	LA BOULE HEUREUSE	1 000 €
CCAS	9 500 €	LES ARTS au cœur du village	5 000 €
COMITE DES FETES	1 500 €	OUSTAOU TOURRETTAN	1 500 €
CONFERENCE SAINT VINCENT DE PAUL	300 €	RELAIS SOLIDARITE	1 500 €
ESCAPADES PAYS DE FAYENCE	200 €	SOCIETE DE CHASSE	400 €
FNACA	200 €	SOUVENIR FRANÇAIS	200 €
FOYERS RURAL DE FAYENCE TOURRETTES	5 000 €	TELETHON	500 €
FOYER Socio-éducatif Collège FAYENCE	300 €		

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- D'APPROUVER l'attribution des subventions et accompagnements ci-dessus indiqués.
- DE DIRE que les crédits sont ouverts au BP 2021 M14.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.